

REGLEMENT INTERIEUR 2023

-Fonctionnement-

CENTRE AERE du PETIT BOIS CHAUVIGNE A.F.I.R.B.

L'A.F.I.R.B. - Association Familiale Intercommunale de la Région de Beaupréau en Mauges - est une association de parents bénévoles des communes de Beaupréau en Mauges, mise en place afin d'assurer un temps de loisirs agréable en extérieur durant le mois de juillet.

VIE DE L'ASSOCIATION

En inscrivant votre enfant au Centre Aéré, vous devenez adhérent de l'association. L'adhésion est familiale, à ce titre vous serez invités à l'Assemblée Générale et autres réunions ouvertes aux parents, et aurez un droit de vote par famille. Vous pourrez vous investir en intégrant le Conseil d'Administration ou en participant activement aux temps forts. Sans parents qui s'investissent, l'association ne peut pas vivre !

En cas de crise sanitaire, le centre aéré mettra en place les mesures gouvernementales en vigueur, dans la limite de ses possibilités. Dans le cas où ces mesures ne pourraient pas être mises en place afin de garantir la sécurité des enfants et/ou du personnel, une fermeture du centre pourrait être envisagée et/ou des activités déprogrammées.

L'association informera les parents au fur et à mesure de la réception des directives officielles.

ACCUEIL :

- Le Centre Aéré est basé au « Petit Bois Chauvigné » de Jallais 49. Il est déclaré auprès des services de la D.D.C.S Jeunesse et Sport.
- Le centre aéré est ouvert aux enfants âgés de 6 (révolu) à 13 ans de Beaupréau en Mauges et extérieur (moyennant un surcoût d'inscription).
- L'accueil des enfants se fait de 9h30 à 17h30 sur le site du « Petit Bois Chauvigné ».
- Les enfants sont pris en charge, dès leur entrée dans le bus ou dès l'arrivée au centre, ou dès leur arrivée par vos soins au Petit Bois Chauvigné à partir de 9h30.
- Des lignes de bus sont mises en place afin d'assurer le transport des enfants depuis leur commune jusqu'au Centre Aéré. Un ramassage est assuré sur toutes les Communes de Beaupréau en Mauges en fonction du nombre d'enfants, l'association se réservant le droit de ne pas proposer de ramassage, si il y a très peu d'enfants(à l'appréciation du bureau de l'association). Pour les communes non desservies, les enfants devront se déplacer sur les arrêts de bus mis en place ou être déposés directement au centre aéré pour 9h30.
- Dès l'entrée dans le bus, les enfants sont sous l'entière responsabilité des animateurs BAFA pendant toute la journée, jusqu'à leur descente du bus le soir même.
 - o Votre enfant pourra rentrer seul au retour du bus si vous avez donné l'autorisation sur la fiche d'inscription. Si l'enfant n'est pas autorisé à rentrer seul et que personne n'est là pour le récupérer, il restera dans le bus jusqu'à la dernière station. Les parents seront automatiquement contactés par téléphone pour connaître la démarche pour récupérer leur enfant.
 - o Les horaires pour les trajets aller-retour du bus seront transmis ultérieurement.
- Les activités de la journée sont dispensées par des animateurs BAFA ou stagiaires BAFA, sous la responsabilité du directeur de centre, Jean-Luc Bossoreil.
- Les repas du midi ainsi que les goûters sont assurés et fournis par le centre chaque jour. Pour les jours de sortie, il faudra prévoir un pique-nique et un goûter pour votre enfant. Les informations en lien avec cette sortie seront données le lundi à votre enfant.

- En cas d'allergie, d'handicap ou tout autre problème de santé, le directeur doit être tenu informé par les parents et mettra tout en œuvre pour favoriser l'accueil de l'enfant. Une rencontre pourra être nécessaire entre la famille et le directeur.
- Vous avez la possibilité de joindre le directeur au n° 07 69 52 27 65 à partir de 9 h dès le 1^{er} jour d'ouverture du centre
- Systématiquement, des informations complémentaires seront données à votre enfant le 1^{er} jour de la semaine (veillée, sortie..). Penser à lui réclamer dès le lundi soir.
- Pour des raisons pratiques, ne remettez jamais de l'argent en liquide à votre enfant et libellez votre chèque à l'ordre de l'A.F.I.R.B. pour les veillées ou inscriptions supplémentaires. L'association décline toute responsabilité en cas de perte de vêtements ou de vols.
- Pour des raisons de confort et de sécurité, prévoir des chaussures fermées style baskets. Prévoir une tenue de rechange sur le centre toute la semaine (pour les petits 6-8ans)

Le Centre aéré est ouvert du lundi 10 au vendredi 28 juillet 2023. Fermé le 14 juillet.
L'accueil et l'inscription se font à la semaine.



TARIFS 2023

			SEMAINES D'OUVERTURE		
			N°28	N°29	N°30
TARIF PAR SEMAINE PAR ENFANT			Du lundi 10 au jeudi 13 juillet (4 jours)	Du lundi 17 au vendredi 21 juillet (5 jours)	Du lundi 24 au vendredi 28 juillet (5 jours)
ADHÉSION À L'ASSOCIATION (par famille)			12 euros		
FAMILLES RÉSIDANT DANS LA COMMUNE NOUVELLE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	ALLOCATAIRES C.A.F. ou M.S.A. (Justificatif obligatoire)	Quotient familial de 0 à 500	51 €	63 €	63 €
		Quotient familial de 501 à 720	58 €	72 €	72 €
		Quotient familial de 721 à 900	64 €	81 €	81 €
		Quotient familial de 901 à 1100	73 €	90 €	90 €
		Quotient familial de 1101 à 1250	82 €	102 €	102 €
		Quotient familial de 1251 à 1400	86 €	107 €	107 €
		Quotient familial de 1401 à 1600	90 €	112 €	112 €
Quotient familial à partir de 1601 ou sans justificatif fourni		95 €	117 €	117 €	
FAMILLES RÉSIDANT HORS DES COMMUNES DÉLÉGUÉES DE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES, ajouter au tarif de leur catégorie la somme ci-contre par semaine. (correspondant à la part de la commune)			+16 € / enfant	+20 € / enfant	+20 € / enfant
TARIF VEILLÉE : Information donnée pendant le centre					

IMPORTANT

Des lignes de car sont mises en place afin d'assurer le transport des jeunes depuis leur commune* jusqu'au Centre Aéré de Jallais.

Le déjeuner et le goûter sont également assurés **sauf les jours de sorties.**

* L'AFIRB se réserve le droit d'annuler l'arrêt de car dans une commune si le nombre d'enfants est insuffisant.

INSCRIPTIONS :

Pour les inscriptions, **fournir obligatoirement** :

- Fiche d'inscription année 2023 téléchargeable sur le site : www.afirb.e-monsite.com
- La copie du justificatif du Quotient Familial C.A.F. ou à la MSA en cours (Impératif)
- 1 photo de l'année en cours (impératif)
- Pour les familles d'accueil : copie du justificatif d'agrément
- 1 attestation C.E. sera envoyée par mail à la fin du séjour à toutes les familles.

À rapporter lors des permanences d'inscriptions

• LES DOSSIERS INCOMPLETS SERONT REFUSÉS •

INSCRIPTIONS :

- Les inscriptions se déroulent lors de 3 permanences, 1 lors du forum du centre social et 2 au centre de formation à Jallais. Ces permanences sont ouvertes à tous selon vos disponibilités. Si une famille ne peut pas se rendre aux permanences, une autre famille peut l'inscrire à sa place (dossier complet)
- **Aucune inscription ne se fera hors des journées de permanences ni par internet, ni au domicile des bénévoles.**
- **Modalités :**
 - La fiche d'inscription, téléchargeable sur le site : www.afirb.e-monsite.com
 - 1 photo d'identité de l'année en cours (impératif)
 - 1 enveloppe timbrée avec l'adresse de la famille pour les attestations CE particulières

- Fournir obligatoirement un justificatif du Quotient Familial C.A.F. ou M.S.A. En cas de non-présentation de justificatif, le tarif le plus élevé sera appliqué.
- Le règlement monétaire, si par chèque à l'ordre de L'AFIRB

Les dossiers incomplets seront refusés.

- *Mode de paiement :*

- Le règlement monétaire se fait le jour des inscriptions accompagné du dossier.
- Le calcul du règlement se fera sur place le jour de l'inscription par un membre du bureau.
- Espèce ou chèques ou chèques vacances acceptés.
- Afin que l'ensemble des familles puisse accéder équitablement au centre aéré en fonction de leurs ressources, l'association propose une tarification en fonction du quotient familial en cours.
- Toute inscription vaut engagement ferme et définitif, et toute semaine commencée est dûe. Cependant, une annulation reste possible uniquement si l'absence est due à un élément grave et justifiés. ! **Remboursement exclusivement sur présentation d'un justificatif médical de l'enfant** concerné. (Sauf l'adhésion des 12€ par famille qui ne sera pas remboursée)